

Pour affichage

Filpac-CGT
Dauphiné Libéré

AFFICHAGE
INFOS

Réunions paritaires à venir...

30 août 2005

Nous rencontrerons la direction pour négocier...

Le 12 septembre « Calcul de la prime jours fériés » :

Le mode du calcul de la prime « jours fériés », n'est pas le même selon qu'il s'agisse du collègue cadre technique, cadre administratif, ouvrier ou technicien.

Nous souhaitons trouver une solution équitable pour tous les salariés de PSE.

Le 14 septembre « Mise à jour de la convention collective PSE » :

Depuis longtemps nous travaillons pour mettre à jour notre convention collective en enlevant tous les accords périmés, pour ainsi pouvoir la faire parvenir à tous les salariés.

Le 19 septembre « Commission Emploi-Formation »

Le 21 septembre « Qualification service Rotatives » :

L'accord de salaires signé en 2003 stipule la mise en place de la grille unique (*une seule qualification*) pour tous les Rotativistes au 1^{er} mars 2005. En effet la qualification et la grille de salaires unique pour tous les salariés de ce service sont acquises et appliquées. Le seul point qui reste à régler est la dénomination précise de cette qualification unique qui doit être inscrite sur le bulletin de salaire.

Le 22 septembre « Fonctionnement Entretien Général et Rotatives »

Nous devons définir avec la direction les règles de fonctionnement pendant la période de formation et de mise en route des nouvelles rotatives.

Le 26 septembre « Application de l'accord de salaires 2003 »

En juillet, la Direction a décidé d'écourter le délai d'application des nouvelles grilles de salaires pour un seul secteur du service Expédition. Nous avons pris acte de cette avancée, bien que la majorité des salariés de PSE ait trouvé profondément injuste d'avoir été « oubliée ».

Afin de rétablir l'équité et pour que tous les salariés de PSE soient traités de la même manière, nous avons demandé de faire le même geste pour tous les services qui ont accepté d'étaler leur évolution salariale.

Le 28 septembre « accord de remplacement des absents » :

Nous devons finaliser cet accord qui doit organiser les règles de fonctionnement pour les intérimaires dans le respect de la loi et des droits des salariés.

Le 3 octobre « Réunification service Compogravure » :

Cette réunion doit nous permettre de définir paritairement les évolutions techniques, sociales et professionnelles liées à la réunification de ce service.

Le 5 octobre « Magasin Général »

Nous devons définir les tâches ainsi que l'organisation des remplacements dans ce service.

Le 10 octobre « Salaire mixte pour le service Mise en page jour » :

La Mise en page jour chevauche entre l'horaire jour et celui de nuit. Au regard de nos accords, ceci doit lui permettre de bénéficier du salaire mixte, comme en bénéficient d'autres services et salariés, qui sont dans le même cas de figure.

POUR PLUS D'INFOS... <http://cgt.dl.free.fr>